

OBJECTIF

Permettre à un jeune de suivre un enseignement général, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC Professionnel,...).

Porter à la connaissance des élèves toutes les modalités liées aux formations en apprentissage afin de les accompagner dans la diversité de leurs projets.



Ces formations, comme toute formation par alternance, nécessitent **obligatoirement la signature d'un contrat d'apprentissage.**

PUBLIC CONCERNE

Les élèves envisageant une 1^{re} année de CAP / 2nde pro ou 1^{re} pro par apprentissage **sous réserve des conditions d'âge fixées par la loi en vigueur.**

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Tout au long de l'année

Information des élèves

- Les établissements encouragent les élèves à prendre connaissance des formations dispensées par les CFA/UFA (cf. *guide ONISEP après la 3^e*). Ils peuvent également bénéficier d'informations et de conseils dans la recherche d'un employeur et être accompagnés tout au long de ces démarches.
- Les élèves intéressés complètent le questionnaire de motivation et le dossier de candidature (cf. *fiche 10-1 et 10-2*) afin qu'ils le remettent au CFA/UFA lors de l'entretien.

Du 7 mai au 11 juin

Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée (cf. *catalogue des vœux en apprentissage du SAIO*)

- Saisie d'un vœu correspondant à la formation et au CFA/UFA demandé. **Cette saisie n'entraîne pas d'affectation.** Elle peut être accompagnée de vœux sous statut scolaire.
- Les 1^{res} pro en apprentissage dans Affelnet-lycée concernent exclusivement les formations du CFA académique.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Du 8 avril au 20 mai

Planification des entretiens et réception des élèves

- Lorsque l'élève contacte un CFA/UFA, ce dernier peut planifier des entretiens individuels.
- Ces entretiens permettent d'évaluer l'implication et la motivation de l'élève pour la formation envisagée. Une information lui est donnée sur les modalités spécifiques de la formation par alternance.

PROCEDURE AU NIVEAU DU SAIO

À partir du 28 juin

Communication des listes aux CFA

- Le SAIO adresse aux CFA concernés la liste des élèves ayant postulé sur des formations en apprentissage afin de leur permettre d'identifier les jeunes concernés et de faciliter les démarches de ces derniers dans leur recherche d'employeur.